Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_227-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_227

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt décembre à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Transports et Mobilités Durables

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	54

Objet de la délibération:
Dématérialisation des achats de titres de transport - Approbation des Conditions Générales de Vente

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Alain BARALE, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Nicole FANELLI pouvoir à Serge BALDECCHI, Claude MARIN pouvoir à Jacques GÉRARD, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Richard TYLINSKI, Grégory LOEW pouvoir à Sylvie FRANCIN, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sophie DUFOUR

ABSENT(S) :
Frédéric MARCEL, Stéphan CERET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Sylvie FAYE, Marie-Christine GUIOL, Christine NICCOLETTI, Laure REIG, Jean-Daniel SANTONI, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Christophe CARRIERE

RAPPORTEUR : Monsieur Richard STRAMBIO

Envoyé en préfecture le 27/12/2018
Reçu en préfecture le 27/12/2018
Affiché le 28/12/2018
ID : 083-248300493-20181220-C_2018_227-DE

Dans le cadre de la modernisation des services aux usagers, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a souhaité mettre en place des services numériques d'achat de titres de transport :

- la boutique en ligne ;
- l'appli Tixi PASS permettant l'achat de titres virtuels.

Ces solutions digitales apportent une souplesse dans l'acquisition des titres de transport car elles sont accessibles 24h/24, sans contraintes des horaires d'ouverture du point de vente.

La boutique en ligne permet, depuis le site internet www.tedbus.com, de recharger des cartes de 10 voyages ou les abonnements Dracénie Pass 30 jours. Le paiement s'effectue par internet. Le titre de transport est chargé à la montée dans le bus.

L'appli Tixi PASS est une application mutualisée qui permet d'acheter des titres dématérialisés sur smartphone.

Le ticket unitaire, la carte de 10 voyages et l'abonnement Dracénie Pass 30 jours sont disponibles à la vente.

L'application gère la création du titre directement sur le smartphone après paiement par identification de la carte bancaire. La validation du titre se fait à la montée dans le véhicule en scannant un QR code.

Aussi, il convient d'adopter les Conditions Générales de Vente de ces divers services, objet de la présente délibération.

Les Conditions Générales de Vente définissent principalement les droits et obligations des parties, le parcours client et les modalités d'achat et de paiement. Elles sont acceptées par tout usager réalisant un achat.

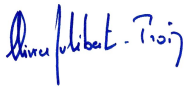
Chaque canal de distribution dispose de ces propres Conditions Générales de Vente, annexes de la présente délibération.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Transports, mobilités durables et accessibilité réunie le 26 novembre 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les Conditions Générales de Vente de la boutique en ligne et de l'appli Tixi PASS permettant l'achat de titres virtuels,
- autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les documents afférents.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 27/12/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.